VOL. XLVI — SAINT-BONIFACE, MANITOBA, MERCREDI, 16 MAI 1917 — No. 29

ABONNEMENTS

Canada .... $1.00 par année
Etats-Unis .... 1.50 " "
Europe .... 2.50 " "

Tarif des Annonces

1ère insertion, par ligne .... 12 cents
Chaque insertion subséquente 8 cents

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

REDACTEUR-EN-CHEF: NOEL BERNIER

LE MANITOBA EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ TOUS LES MERCREDIS PAR ANT. GAUVIN IMPRIMEUR

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie devront être adressées :

Le Manitoba
42 AVENUE PROVENCHER
SAINT-BONIFACE - MANITOBA
Téléphone : Main 3377

REVISION DES LISTES ELECTORALES

La révision des listes électorales aura lieu d'ici à quelques jours. Des avis officiels indiquent le lieu et la date des séances des greffiers, dans les différents comtés; puis, ensuite, le lieu et la date des séances des juges siégeant en révision. Qu'on se mette sans retard au travail afin de nous assurer de bonnes listes. Tous les électeurs, hommes et femmes, doivent être sur ces listes. Nous publions un précis qui contient, croyons-nous, tous les renseignements dont le public a besoin:

Qualifications: Tout personne, des deux sexes, a le droit d'être inscrite sur la liste des électeurs en cette province, pourvu

(a) Qu'elle soit âgée de 21 ans.
(b) Qu'elle soit sujet britannique.
(c) Qu'elle ait résidé dans la province un an, et dans la division électorale trois mois.

(*a*) 21 *ans*

Toute personne devient en âge d'après la loi la veille de l'anniversaire de son 21me, anniversaire de naissance. Il suffit que cette personne ait 21 ans le jour où le juge tient la Cour de Révision; il n'est pas nécessaire qu'elle ait 21 ans quand le greffier d'enregistrement prépare la liste. Ainsi, supposons que le juge tienne la Cour de Révisino le 15 juin, une personne née le 16 juin et qui aura 21 ans le 16 juin peut se présenter devant le juge le 15 juin et se faire enregistrer.

(*b*) *Sujet Britannique*

Toute personne née en Canada ou dans une possession britannique est par le fait même sujet britannique par sa naissance. Un étranger qui se fait naturaliser en aucun temps avant que le juge tienne la Cour de Révision peut se présenter à cette Cour de Révision et se faire enregistrer, et ceci s'applique même au cas où cet électeur n'obtiendrait son certificat de naturalisation que le jour même où la Cour de Révision siège.

Toute personne née de parents britanniques, mais à l'étranger, si ces parents n'ont pas prêté allégeance à une puissance étrangère, demeure sujet britannique. Ainsi une personne née aux Etats-Unis de parents émigrés de la province de Québec est sujet britannique pourvu que ses parents n'aient pas prêté allégeance aux Etats-Unis. Il est bon de noter ici que le fait de voter pour les affaires municipales aux Etats-Unis ne constitue pas une naturalisation. Si le père ou la mère (veuve) se fait naturaliser sujet anglais, leurs enfants mineurs nés en pays étrangers ou en Canada, mais venus au Canada avec leur parents, deviennent naturalisés par le seul fait de la naturalisation de leur père ou de leur mère (veuve). Ceci ne s'entend, bien entendu, que des enfants mineurs; ceux qui ont atteint l'âge de 21 ans ne bénéficient pas de la naturalisation de leurs parents.

L'épouse est identifiée à son mari; si elle est étrangère et que son mari soit sujet britannique, elle devient par le fait de son mariage sujet britannique; et vice versa, une femme sujet anglais qui épouse un étranger cesse d'être sujet anglais.

Un étranger qui se fait naturaliser fait bénéficier sa femme de sa naturalisation.

(*c*) *Résidence*

Il faut que l'année de résidence dans la province, et de trois mois dans la division électorale, soit complétée avant qu'une personne ait le droit de se faire inscrire. S'il arrivait que cette qualification ne fût pas encore acquise quand le greffier prépare sa liste, mais que cette qualification soit acquise avant le jour où le juge siège en Cour de Révision, cet électeur peut se présenter devant le juge et se faire inscrire: en d'autres termes, il faut que l'année et les trois mois soient complétés au moins la veille du jour où la cour siège.

Manière de se faire inscrire—Division rurales

Pour les divisions rurales, ou de campagne, on peut se faire inscrire de deux façons: (a) En se présentant devant le greffier (et nous conseillons aux électeurs de profiter du passage de cet officier dans le voisinage de leur résidence pour se faire inscrire); (b) devant le juge lorsqu'il tient la Cour de Révision; mais ici il convient de retenir cette distinction très importante: lorsqu'on se présente devant le juge de révision pour être inscrit, *il est absolument nécessaire que chaque individu se présente personnellement;* cette règle ne souffre absolument aucune exception. Il n'en est pas ainsi devant le greffier. Devant ce dernier, si une personne est malade, ou est obligée de s'absenter, ou pour aucune autre cause sérieuse, ne peut aller se faire inscrire personnellement, elle peut le faire par l'entremise d'aucun membre de sa famille ou de toute autre personne qui soit en état de jurer du droit de l'absent à l'inscription. Une personne qui ne peut pas se faire inscrire devant le greffier peut également donner sa déclaration devant un juge-de-paix ou commissaire, et la confier à un ami pour la remettre au greffier pendant les jours où il prépare la liste. Mais il ne faut pas oublier qu'il faut se procurer du greffier la formule de déclaration imprimée. Nous conseillons à tous les électeurs de faire un effort pour se présenter personnellement devant le greffier, et dans le cas d'impossibilité, d'envoyer quelqu'un de la famille, ou un ami, qui soit en état de satisfaire le greffier d'enregistrement de la validité des raisons d'absence. Le greffier d'enregistrement affiche dans chaque arrondissement de votation une liste imprimée des noms des électeurs qui sont déjà sur la liste. C'est le devoir des électeurs de s'assurer si leurs noms sont sur cette liste. Si les noms apparaissent et qu'aucun avis de demande pour les faire retrancher n'est signifié à ces électeurs, ils demeurent sur la liste; mais il convient qu'on se rappelle que ces listes ne contiennent que les noms des personnes du sexe masculin et que toutes les jeunes filles, femmes ou veuves doivent se faire inscrire.

Noms à retrancher: Toute demande pour faire retrancher des noms sur la vieille liste imprimée doit être présentée par une personne inscrite sur la liste pour cette division-là. Cette demande doit être présentée au greffier d'enregistrement pendant les jours où il prépare la liste; après qu'il a terminé sa liste, au jour fixé par la *Gazette officielle*, il ne lui est plus permis de recevoir de demande pour retrancher des noms. Si l'on veut retrancher des noms des électeurs qui ont été inscrits par le greffier d'enregistrement, il faut s'adresser directement au juge et lui envoyer ses objections au moins trois jours clairs avant la première séance tenue par le juge de la cour de révision.

Dans les Cités

Ceci ne s'applique qu'aux cités de Winnipeg, Brandon, Saint-Boniface (quant à la ville seulement) et Portage la Prairie.

Dans les Cités, il n'y a pas de vieilles listes. Dans les autres divisions électorales, la liste comprend deux élements distincts, savoir: les électeurs déjà inscrits sur la liste imprimée et les électeurs qui se font inscrire devant le greffier ou le juge. Pour les cités, c'est différent: les vieilles listes imprimées sont mortes et les électeurs sont obligés sans exception de venir, tous, se faire enregistrer devant le greffier, hormis qu'ils soient absents, malades, ou pour toute autre raison sérieuse, empêchés de se présenter; dans ces cas la demande doit être faite pour eux devant le greffier par les personnes suivantes, et par d'autres, savoir, un membre de leur famille, leur maître ou patron ou leur associé.

De plus, par un amendement adopté cette année, toute personne peut se présenter devant le juge lors de la Cour de Révision pour se faire inscrire, *mais dans ce dernier cas, il faut qu'elle se présente personnellement.*

Objections aux noms dans les cités: Les demandes pour faire retrancher les noms inscrits par le greffier doivent être présentés à ce greffier les jours où il siège.

Dans les villes le greffier siège six jours pour inscrire les noms, et le septième jour, les objections aux noms doivent être filées entre ses mains.

Des avis sont publiés indiquant le lieu et la date des séances des greffiers d'enregistrement, ainsi que la date de la cour de révision tenue par le juge. Mais les dates ne sont pas encore publiées pour les cités.

P.S.—Pour se procurer les vieilles listes électorales, on peut s'adresser à l'Imprimeur du Roi.

L'enregistrement aura lieu, pour le comté de Saint-Boniface (les limites de la Cité exceptées, où l'enregistrement aura lieu plus tard) aux dates et endroits suivants:—

Lundi, le 21 mai; mardi, le 22 mai; mercredi, le 23 mai; aux coins de St. Mary's Road et Fifth Avenue.

Vendredi, le 25 mai, chez M. W. J. Portias.

Samedi, le 26 mai; lundi, le 28 mai, et mardi le 29 mai, à la maison de John W. Nesbitt, Lot 30, Fort Garry, Saint-Vital.

Mercredi, le 30 mai, à la maison de Madame G. C. Dumas, Lot 9, Paroisse de Saint-Vital.

Jeudi, le 31 mai, à la Pension de P. C. LeClair, Lot 84, Saint-Norbert.

Vendredi, le 1er juin, à la maison de Silvio Laporte, Lot 92, Saint-Norbert.

Monsieur A. B. Gingras a été nommé greffier d'enregistrement et siègera aux dits endroits, de midi à 6 heures p.m. et de 7 heures à 9 heures p.m. Dans les villages incorporés les heures seront de 9 heures du matin à 1 heure de l'après-midi; de 2.30 à 5.30 de l'après-midi; et de 7.30 à 9 heures du soir.

La Cour de Révision aura lieu le 11 juin à l'Hôtel de Ville de Saint-Boniface, de 11 heures a.m. à 6 heures de l'après-midi. (Son Honneur le juge Dawson présidera).

COMTE DE LAVERENDRYE

Lundi, le 21 mai, et mardi le 22 mai, à la maison de Léon Beauchemin 6-8-4 Est.

Mercredi, le 23 mai, à la maison de Pabean Penner, 16-17-4.

Vendredi, le 25 mia, et samedi le 26 mai, à la maison de Simon St-Germain, Lot 139, Paroisse de Saint-Norbert.

Lundi, le 28 mai, et mardi le 29 mai, à la maison de Patrice Delorme, Lot 235, Paroisse de Saint-Norbert.

Mercredi, le 30 mai, et jeudi, le 31 mai, à la maison de Simon Marchand, lot 49, Paroisse de Saint-Norbert.

Vendredi, le 1er juin, à la maison de Elie Fontaine, Lot 582, Paroisse de Sainte-Agathe.

Samedi, le 2 juin, à la maison de Wm. Wallace (Sr) 41-7-3 E.

Lundi, le 4 juin, et mardi, le 5 juin, à la maison de Joseph Joyal, village de Sainte-Agathe.

Lundi, le 21 mai, et mardi, le 22 mai, à la maison de Colin McDougall, Lot 34, Lorette.

Mercredi, le 23 mai, et vendredi, le 25 mai, à la maison de Jean Huppe, Lot 52, Lorette.

Samedi, le 26 mai, à la maison de Arthur Dumaine, 13-9-7 E.

Mardi, le 29 mai, et mercredi, le 30 mai, à la maison de John Huppe (Sr) Lot 55, Paroisse de Sainte-Anne.

Jeudi, le 31 mai, et vendredi, le 1er juin, à la maison de Joseph Grouette, Lot 20, Paroisse de Sainte-Anne.

Samedi, le 2 juin et lundi le 4 juin, à la maison de Fred Acres, 22-7-7 E.

Mardi, le 5 juin, à la maison de Wm. Laing, 12-7-6 E.

Mercredi, le 6 juin, et jeudi le 7 juin, à la maison de Maxime Champagne, 17-8-8 E.

Lundi, le 11 juin et mardi le 12 juin, à la maison de Semko Bojko, 8-13 E.

Mercredi le 13 juin et jeudi le 14 juin à la maison Chas. Haddash, Lot 7, Whitemouth River.

Greffiers d'enregistrement: M. Simon St-Germain, du Eureau de Poste de Ritchot, et M. Joseph Grouette, de Ste-Anne.

Heures d'inscription de midi à 6 heures et de 7 heures à 9 heures p.m.

La Cour de Révision aura lieu le 19 juin, à Ste-Anne, de 11 a.m. à 6 p.m. Son Honneur le juge Prud'homme présidera.

IBERVILLE

Lundi, le 21 mai, à la maison de Alexander Good, Wexford St., Lot 31, St-Charles.

Mardi, le 25 mai, à la maison de Wm Beauchemin, Lot 59, St-Charles.

Mercredi, le 23 mai, à la Salle d'Agriculture, Headingly.

Vendredi, le 25 mai, à la Salle de Conseil, St-François Xavier.

Samedi, le 26 mai, à la maison de A. De Laperiere, Pigeon Lake.

Lundi, le 28 mai, au magasin de E. D. Qualey, Bureau de Postes Dakota.

Mardi, le 29 mai, et mercredi, le 30 mai, au magasin de Ed. Payment, Eli.

Jeudi, le 31 mai, à la maison de O. Beaudry.

Vendredi, le 1er juin, à St- Eustache, Salle de St-Eustache.

Samedi, le 2 juin, à la maison de P. Kirton, Lot 157, Baie St-Paul.

Lundi, le 4 juin, à la Salle de Conseil, Rosser.

Mardi, le 5 juin, à la maison de Geo. S. Harris, 35-2-1 Ouest.

Mercredi, le 6 juin, à la maison d'Alexandre Stewart, 18-12 E.

Jeudi, le 7 juin, à la Salle Municipale, Kirkfield Park.

Vendredi, le 8 juin, à la maison de Wm. Pelletier, Lot 103, Saint-Charles.

Monsieur John A. Isbister a été nommé greffier d'enregistrement, et siègera aux dits endroits, de midi à 6 heures de l'après-midi, et de 7 heures à 9 heures du soir.

La Cour de Révision aura lieu le 12 juin, à la Salle Municipale, St- François Xavier, de 11 heures du matin à 6 heures de l'après-midi. Présidera, Son Honneur le juge Prud'homme.

ous n'avons pu nous procurer les dates d'enregistrement des comtés de Morris, de Carillon et de Ste-Rose, mais on nous informe que ces dates sont affichées dans les comtés. La date d'enregistrement dans les cités n'est pas encore connue.

LE R. P. CARRIERE, S.J.

Le T. R. P. Carrière, provincial des Jésuites au Canada, est en visite au Collège de Saint Boniface.

EN ALBERTA

Il y aura élections générales en Alberta le 7 juin.

L'ASSEMBLEE LESSARD-BLONDIN A MONTREAL

Le topage fait par de jeunes têtes chaudes à la réunion du Monument National est des plus regrettables. Dieu merci la race canadienne-française ne portera pas la responsabilité de ces excès.

Cependant cet incident attire de nouveaux horions aux Canadiens français des provinces anglaises. Encore une fois, ces jeunes turbulents de Montréal se trompent. Si c'est de cette manière qu'ils entendent aider les minorités françaises, c'est une mauvaise manière. A ce compte-là, nous aimons mieux nous défendre tout seuls.

Quant à la population catholique française de la province de Québec, c'est sans contredit la population la plus véritablement libre du monde. Surement les quelques griefs qu'elle peut avoir devraient se règler autrement que par de stupides *hous-hous* dans les assemblées de récrutement.

Aux prophètes de malheur

A tous les prophètes de malheur qui nous annonçent la ruine du Canada nous soumettons ces lignes publiées il y a quelques jours par une grande compagnie américaine, la Gibson Company d'Indianapolis:

"On peut prévoir à l'avance ce qui va arriver quand on examine ce qui s'est passé au Canada. Avant la guerre, la situation des affaires et de la finance y était quelconque. La richesse per capita était de $55. Aujourd'hui les affaires de ce pays sont à un niveau élevé et la richesse per capita atteint $92. Ce qui est beaucoup plus considérable qu'aux Etat-Unis".

Nous ne publions pas cette note pour prétendre que la guerre ne nous coûte rien, mais pour aider à rassurer ceux qui se lamentent sans savoir exactement pourquoi.

La situation militaire s'est améliorée grandement depuis six mois, les emprunts nationaux ont prouvé que le Canada possédait un capital abondant, les semences de l'Ouest se sont faites comme d'habitude, et dans trois mois nous aurons une nouvelle récolte.

Pratiquons la plus stricte économie, et le pays sortira fortifié de la tourmente.

GENERALISSIME

Le général Pétain a été nommé commandant-en-chef des armées françaises à la place du général Nivelle.

Le Cardinal Mercier et Bruxelles en Manitoba

Le R. M. Heynen, curé de Bruxelles a eu l'honneur de recevoir la lettre suivante de S. E. le Cardinal Mercier:

Archevêché de Malines,
Malines, 2 avril, 1917.

Mon cher curé:

A son retour en Belgique, le R. P. Rutten m'a dit combien il avait été touché de la générosité et de la sympathie des belges réunis à Bruxelles, Manitoba.

Et voici qu'un nouvel envoi de 139 livres sterling et 10 pence ($700) daté du 13 décembre 1916, m'arrive, par son obligeante entremise, pour nos oeuvres. Recevez, je vous prie, cher monsieur le curé, et veuiller transmettre à vos fidèles paroissiens nos chers compatriotes, l'expression de nos sentiments profondément reconnaissants.

La détresse, en Belgique, est grande, les souffrances sont aigues, mais Dieu merci, nos frères, que le fléau a épargnés, ne nous oublient pas. Ce nous est un sujet de réconfort et de grande consolation.

Au nom des familles que vos libéralités nous ont permis de soulager, au nom du clergé belge et au mien, je vous remercie du fond du coeur. Dans mes prières et à l'autel j'aurai un souvenir spécial pour les Bruxellois canadiens et je demanderai au bon Dieu de répandre sur eux et sur leur tête pasteur, ses meilleures bénédictions.

D. S. Card. MERCIER.
Arch. de Malines.

Monsieur le curé Heynen, Bruxelles, Manitoba, Canada.

Une belle photographie du cardinal était jointe à la lettre.

PRINTEMPS

Mon âmes avec émoi contemple ta verdure
Et sourit en disant, heureuse de te voir:
Salut, saison des fleurs, idéale nature,
Dont le souffle embaumé me prodigue l'espoir!

Ces ormes et ces pins dont la cime soupire,
Ont des concerts joyeux où se cache l'amour,
Lorsque sous leurs rameaux la muse du zéphir
Avertit les pinsons de chanter à leur tour.

Le papillon, de l'aile, éveille la fleur close
Qui dort ensevelie en son écrin d'azur
Et, quand elle a souri, sur sa tige il se pose
Pour lui dire, tout bas, que ton ciel est bien pur.

L'abeille qui butine et l'oiseau qui te chante
Ont plus d'un doux accent pour charmer ton retour.
Que te dirai-je moi? Seule ma voix naissante
Peut-elle demander l'aumône d'un beau jour?....

Ah! qu'il soit beau ce jour, que la nuit soit sereine,
Si je revois ce fleuve où les flots résonnants
Se gonflent refoulés par leur source trop pleine
Qu'a fécondée, en mars, la neige de nos champs!

Que l'écho palpitant sur un rythme sonore
Dépasse les vallons pour dire ta douceur!
Que ta brise du soir au lilas qu'elle odore
Répande les parfums, conserve la fraîcheur!

Demeure, ô doux printemps, pour donner à mon âme
Les élans désirés de ses instants meilleurs,
Et s'ils se peut encore, viens attiser ma flamme
Et rendre mes refrains que l'on rejette ailleurs!

Retarde ton essor pour rendre le courage
Au vieillard qui s'éteint et qui craint le tombeau;
L'automne sombre au front porte un sombre nuage,
Mais, ô printemps, ton ciel est clair et toujours beau!

Pour le jeune orphelin, pour la veuve qui pleure
Renais pour terminer les maux de nos jours amers,
Et pour l'expatrié qui n'a plus de demeure,
Suche adoucir l'exil, le plus dur des revers!

Rends à tous le bonheur, à l'ennemi que j'aime
Comme à l'ami sincère, et d'un vol moins furtif
Sillonne tous les ans que l'Eternel nous sème
Et dont l'adieu parfois résonne si plaintif!

Louis-Joseph DOUCET.

JOFFRE A MONTREAL

Le grand maréchal a visité Montréal dimanche. Il a été acclamé par une foule enthousiaste et reconnaissante, dit le télégraphe. Nous attendons avec impatience les journaux de la métropole, qui nous raconteront au long cette réception de l'illustre homme de guerre français.

LA MAIN D'OEUVRE

Le *Free Press* publie un bulletin sur les semailles de l'Ouest. Ce bulletin montre que les semailles ne sont faites en temps, sauf 10% en Saskatchewan; la main d'oeuvre a été abondante.

Et cependant, on effraie le peuple en disant que le gouvernement dépeuple les campagnes pour les fins de la guerre!

POUR LA CAUSE

Don du Cercle Saint-David de l'A. C. J. C.

Le Cercle LaVérendrye recevait ces jours derniers l'agréable mission de transmettre à l'Association d'Education, de la part du Cercle Saint-David, la jolie somme de $5.

"Ce petit montant que nous envoyons pour aider la cause de Sa Majesté la Langue Française, disait humblement la lettre qui l'accompagnait, est le produit de la soirée dramatique que nous avons donnée ici le 1 avril. C'est peu, mais Saint-David de l'A. C. J. C. l'offre de bon coeur et espère que sa petite offrande servira au succès de la cause chère à tout bon "Canayen".

C'est avec des $50 qu'on fait les milliers, c'est en multipliant ces gestes nobles et nécessaires qu'on rend palpable son patriotisme et qu'on soutient les causes d'une race. Il faut le sou des particuliers et le dévouement d'organisateurs pour l'attirer et le canaliser. Merci donc au Cercle Saint-David de la part de Sa Majesté la Langue Française, la plus "dilitable parlure" qui fut jamais. Qu'elle vive toujours en reine! en reine aimée, défendue et assurée de vivre toujours.

LaVérendrye.

* * *

A l'Association d'Education des Canadiens-Français du Manitoba

Sur proposition de MM. Bernier et Papineau, il a été résolu, à la dernière assemblée de l'Exécutif, que des remerciements seraient offerts publiquement au Cercle Saint-David de l'A. C. J. C. (de Saint-Jean-Baptiste), pour la belle somme de 50 piastres qu'ils viennent d'offrir à l'Association.

Le Secrétaire de l'Exécutif.

IL SORT DU GOUVERNEMENT

M. Macdonald, le procureur-général du gouvernement Brewster, en Colombie anglaise, a donné sa démission à la suite de l'accusation que le député Cowper a faite contre lui d'avoir empoché des fonds électoraux.

EXAMENS DE DROIT

Etudiants de langue française

Ont passé avec succès: 1re année: M. A Prud'homme; 2ième année, MM. C. E. Champagne et Anatole Bohémier; 3ième année: MM. S. M. Bonneau, A. Gélinas et J. N. Landry.

Nos offrons nos félicitations aux nouveaux avocats MM. Gélinas, Bonneau et Landry, et à messieurs les étudiants.

JOFFRE A NEW-YORK

On ne lira pas sans le plus poignant intérêt cete description tirée de la*Presse*, de Montréal, de la réception faite par New-York au héros de la Marne et à ses compagnons de voyage:

New-York, 10.—Le maréchal Joffre, M. René Viviani, président du conseil des ministres de la république et les autres membres de la mission française ont eu hier, à leur arrivée ici, une réception comme il n'en a jamais été faite aux plus illustres personnages, auparavant. Le souvenir de la réception à l'amiral Dewey, à son retour triomphal d'Orient, en 1899, est éclipsé par l'enthousiasme, la spontanéité et la magnificence de la manifestation de sympathie au vainqueur de la Marne et à ses collègues.

UN DESCENDANT DE LAFAYETTE

On dit que peut-être Lafayette, lors de son retour en Amérique, en 1824, eut une réception aussi sympathique à New-York, mais, depuis, la nation n'a jamais reçu d'hôte plus glorieux que Joffre. Le marquis de Chambrun, l'un des membres de la mission française, étant un des descendants de Lafayette, fut acclamé après Joffre, lorsque le maire Mitchell salua dans ce dernier la mémoire du grand Lafayette.

UNE MER HUMAINE

La foule était massée par centaines de milliers d'individus à Battery Place; il y avait du monde à toutes les fenêtres et sur tous les toits même les plus élevés, le long de Broadway et aux abords du parc City Hall; il y en avait sur les trottoirs et dans les rues, et c'est à peine si la police put réserver juste une place suffisante au passage des autos portant l'homme qui a arrêté la marche des Boches. Et pour les voir, même de loin et rien que pour un instant, on était accouru deh heures à l'avance, malgré le vent froid qui soufflait. Au passage du héros ce fut une énorme acclamation prolongée clamée par des milliers et des milliers de poitrines, tandis qu'une vague de chapeaux, de mouchoirs et de tricolores s'agitaient au-dessus des têtes.

L'AMERIQUE RECONNAISSANTE

Les envoyés de la France sont arrivés de Philadelphie, en passant par Communipaw, et ils ont débarqué au quai Battery, où Joseph-H. Choate, autres membres du comité de réception président du comité du maire et les tion leur souhaitèrent la bienvenue. On les conduisit ensuite en auto à l'hôtel de ville où le maire Mitchell et M. Choate leur rappelèrent en termes émus la dette de l'Amérique envers la France, la France qui fait aujourd'hui l'admiration du monde entier pour les immenses services qu'elle rend à l'humanité et à la civilisation.

L'INSTANT LE PLUS EMOUVANT

Lorsque M. Viviani parla de la détermination de la France de lutter jusqu'à la mort contre la barbarie, ce fut un concert frénétique de bravos et d'applaudissements de la part des plus puissants représentants du commerce, de l'industrie et de la finance, groupés dans la salle du conseil. Et, lorsque le maire présenta à l'assistance "le grand maréchal de France, l'homme qui avait arrêté les ennemis du monde à la Marne", ce fut le moment le plus émouvant qui ait encore été constaté à l'hôtel de ville.

COMMENT JOFFRE REPOND

Le maréchal Joffre ne parla pas, mais gagné par tant d'affection chaleureuse, il embrassait ses deux mains à maintes reprises, et envoyait des baisers à la nation américaine groupée pour le rencontrer. Après cette réception préliminaire, les illustres hôtes de la ville de New-York allèrent se reposer des fatigues de leur voyage à la résidence de M. Henry-C. Frick, sur la cinquième avenue. Il y eut cependant une cérémonie et une revue militaire au tombeau des héros américains.

ON SALUE LA MARSEILLAISE

Toute la métropole américaine est décorée de drapeaux étoilés, de drapeaux britanniques et de tricolores, flottant gaiement au vent, et l'on entend partout des musiques militaires et des orchestres jouer la "Marseillaise" de la manière la plus enthousiaste, tandis que les Américains, hommes et femmes, se découvrent, se lèvent applaudissent, boivent à la France, à Joffre et aux délégués de la mission française. L'illumination de la ville, hier soir, était quelque chose de féerique. Rien d'aussi beau n'avait encore été fait.

LA PELISSE DE JOFFRE

Une fois la revue militaire qui suivit la réception terminée, la foule ne fut plus maintenue par la police, et le lieutenant de police William Kennel, garde de corps du maire, constata qu'il avait sur le bras la pelisse militaire du maréchal Joffre. Il chercha ce dernier pour lui remettre, mais Joffre était parti, ayant oublié, au milieu de l'enthousiasme ambiant, de reprendre sa pelisse. Ne pouvant la retourner immédiatement à son propriétaire, le lieutenant Kennel dit à plusieurs citoyens éminents présents: "Espérons que le maréchal l'oubliera. La pelisse du héros qui a sauvé Paris, suspendue aux murs de l'hôtel de ville de New-York, rappellera aux Américains, dans cent ans d'ici, le plus beau jour de l'te de l'histoire de New-York."

JOFFRE

(*La Presse*)

Si l'on tient compte de l'importance de la bataille de la Marne et des résultats énormes qu'elle a produits en faveur de la liberté et de la civilisation, on peut affirmer sans crainte que le maréchal Joffre est déjà entré dans le domaine de l'immortalité, et que bien des pères seront heureux de pouvoir dire plus tard à leurs enfants: "J'ai vu de mes yeux le vainqueur de la Marne".

Joffre n'appartient pas à la catégorie des génies militaires français qui se sont fait surtout remarquer par l'impétuosité de l'élan, l'invention imaginative des mouvements hardis, l'exécution brillante et emportée. Il est plutôt de l'école de Turenne. "La France, comme le disait si bien M. Louis Batiffol dans une étude sur Joffre, a eu la fortune d'avoir pour conduire ses armées, à une heure difficile, où le calcul, le sang-froid et la prudence méthodique etaient plus nécessaires que la fougue, l'homme dont le tempérament convenait le mieux aux circonstances. Le général Joffre est équilibré. Moralement et physiquement, il respire la santé, le calme, la confiance. Les officiers qui l'ont vu au front de la bataille de la Marne, dans le petit salon de son quartier général, penché sur la carte, avec son chef d'état-major et ses deux aides-majors généraux, ont répété l'impression profonde que leur a faite une maîtrise de soi et une impassibilité étonnante en de pareilles circonstances.

Rapprochement entre La France et Rome

Rome, 8.—Il est rumeur que des relations diplomatiques entre le Vatican et la France pourraient être rétablies. Les cardinaux Amette et Luçon ont envoyé au Pape de longs rapports, basés sur des témoignages authentiques, avec des photographies, montrant les actes de sauvagerie des Teutons. Ces rapports contiennent des listes de noms de personnes arrachées à leur domicile, sans aucun motif avouable, avec l'âge et le sexe de chacune. Ces rapports prouvent que la grande majorité des soi-disant otages enlevés lors du départ des Allemands ont été des jeunes filles. Les renseignements ont été fournis par le gouvernement français.

AVIS

MANITOBA AND ONTARIO RAILWAY COMPANY

Avis est par les présentes donné que demande sera faite au Parlement du Canada à sa présente Session d'un Acte incorporant une compagnie de chemin de fer pour l'avantage général du Canada sous le nom de "The Maniotba and Ontario Railway Company" avec pouvoir de tracer, construire, et faire fonctionner une ligne de chemin de fer, d'un point à ou près de Brereton Station sur la ligne principale du chemin de fer National Transcontinental dans la Province du Manitoba, à un point sur la rivière English dans la Province d'Ontario, entre la frontière est du Manitoba et le 94me. méridien de longitude; de là au nord à un point sur la Baie d'Hudson entre l'embouchure des rivières Albany et Nelson; avec pouvoir de faire jonction avec aucun chemin de fer ou chemins de fer maintenant en construction ou qui pourra ou pourront être construits dans le futur à ou près du territoire couvert par ce chemin de fer; aussi pouvoir de construire, mettre en exploitation et maintenir tous ponts, chemins, quis, ou traversiers nécessaires; aussi de bâtir, acquérir, posséder et entretenir ces quais et entrepôts connexes à ce chemin de fer, aussi tous autres pouvoirs qui sont ordinairement donnés aux compagnies de chemin de fer.

Daté à Ottawa ce 26 avril, A.D. 1917.
EWART, SCOTT, MACLAREN & KELLY
14 rue Metcalfe, Ottawa, Ont.
Représentant A. H. Stewart, Brockville, avocats des requérants.

UNE CONFERENCE DE L'HON. M. CHAPAIS

Le savant professeur retrace à l'Université Laval partie intéressante de notre histoire.

L'honorable M. Thomas Chapais a parlé il y a quelques jours à l'Université Laval de l'Insurrection Américaine de 1775. Le savant historien a fait revivre cette période si importante, non seulement pour la République voisine mais aussi pour notre pays.

Après l'adoption de l'Acte de Québec aux deux Chambres d'Angleterre en 1774, le gouverneur-général du Canada, Carleton, revint à Québec le 18 septembre de la même année. La capitale et la Métropole lui lurent des adresse de félicitations pour les efforts qu'il venait de déployer en Angleterre, afin d'obtenir justice à la province de Québec. Cependant il y avait des mécontents à Montréal parmi les vieux sujets anglais qui avaient habité le Canada avant traité Paris de 1763.

Le 11 novembre 1774, Carleton informait le ministre des Colonies qu'il y avait des menées secrètes contre l'Acte de Québec et se demandait à quel corps ces gens devaient appartenir. C'est que les provinces américaines qui appartenaient dans ce temps-là à l'Angleterre étaient dans l'agitation. Ces troubles étaient dus à une longue suite de difficultés avec la mère-patrie. La guerre de sept ans avait augmenté considérablement la dette de la Grande-Bretagne. En 1755, elle était de sept millions de louis, et en 1775, de quatorze millions de louis. Le gouvernement impérial demandait aux colonies de porter une part du fardeau. En 1765, il imposa le droit du timbre ou du papier timbré, sur les contrats, les polices d'assurance, etc. Ces taxes, il est vrai, étaient pour des fins coloniales, pour protéger les colonies. De plus, le Parlement impérial mit des restrictions sur la navigation et le commerce maritime. Le commerce américain se voyait donc menacé. Heureusement cette mesure de l'impôt du timbre fut révoquée quelque temps après. Mais l'Angleterre fatigua ses colonies américaines en mettant des impôts sur le verre, le plomb, le thé, etc. Elle menaça de suspendre la province de New-York.

Ce fut un recrudescence d'agitation chez nos voisins. En 1773, des Bostonnais, déguisés en sauvages, firent couler des vaisseaux de thé anglais qui arrivaient dans le port. En 1774, le gouvernement britannique se montra encore plus intolérant en adoptant trois bills de coercition.

L'indignation était à son comble dans les colonies américaines, qui était alors au nombre de douze. Le 5 septembre 1774, leurs délégués se réunirent à Philadelphie et résolurent d'adresser des pétitions au Roi et d'adresser au peuple de Québec une lettre d'invitation à se joindre à eux et d'exclure les produits anglais.

Le 1 mai, les colonies levèrent une armée et mirent à sa tête George Washington. Le 19 avril 1775, il y eut un combat acharné à Lexington entre Anglais et coloniaux américains. Le conflit constitutionnel et économique se changeait en conflit militaire. C'était la révolution.

La rupture n'était pas cependant officiellement consommée. Le 4 juillet 1776, le congrès continental proclama l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique. L'acte fut rédigé par Thomas Jefferson et Benjamin Franklin, etc.

La lettre que le Congrés de Philadelphie envoya aux Canadiens les invitait à entrer dans la Confédération américaine pour reconquérir leurs droits civils et naturel. Elle rappelait que l'Angleterre avait violé ses engagements les plus sacrés contractés par la proclamation de 1763. Elle voulait en un mot éclairer notre ignorance. Ce n'était pas flatteur pour nous. Elle nous décrivait les avantages du gouvernement représentatif et de la liberté de la presse. Elle considérait comme illusoire l'acte de Québec. Si vous prenez les armes contre nous, vous vous rendrez ridicules à l'univers. En terminant, elle faisait un pressant appel aux Canadiens de combattre non contre leur souverain, mais contre le despotisme et la cruauté. Elisez des députés et envoyez-les au second congrès de Philadelphie qui se tiendra le 10 mai.

Les révolutionnaires avaient de nombreux affidés au Canada, En quinze jours, la fameuse lettre fut distribuée dans tous les coins de la province.

Mais si le gouvernement impérial eut publié une autre lettre que lui avaient envoyée les colonies américaines à peu près dans le même temps, les Canadiens n'eussent pas été édifiés. Nos voisins se moquaient de nous.

Cependant, les rebelles attaquèrent le Canada. D'abord à Carillon, puis à la Pointe à la Chevelure. Arnold captura le fort de St-Jean, sans coup férir. Le général Preston partit de Montréal pour l'en chasser, mais le fort avait été évacué avant son arrivée. Cependant, les envahisseurs y avaient pris un butin considérable.

Dans le temps, Carleton était occupé à organiser le nouveau gouvernement civil mis en vigueur par l'Acte de Québec.

La loi martiale fut proclamée dans cette ville. Il invita les sauvages à prendre les armes. Puis, quelques semaines après, il revint à Québec. Il créa le Conseil Législatif demandé par l'Acte. C'était le 7 août 1775; on y voyait des noms tels que Cramae, W. Hay, Drummond, Fr. Lévesque, Pécodille de Contrecoeur, St-Luc de la Corne, etc.

Les nouvelles devenaient de plus en plus graves. Cependant, Carleton était inerte. On dit qu'il aurait pu alors repousser l'invasion. Mais c'était un soldat d'expérience et extrêmement prudent. Il ne voulait risquer le sort de la colonie dans un combat hasardeux. A la Longue-Pointe, les rebelles subirent un sanglant echec. Mais, cependant, en septembre, ces derniers commençaient le siège de Montréal. Carleton revint à Québec pour trouver une seconde armée américaine près des murs de la ville.

Passant par le Kennebec et la Chaudière, Arnold était devant la capitale. Montgomery se joignit bientôt a lui. En décembre, le siège commença. Les envahisseurs avaient des succès, parce que nous n'avions pas de troupes considérables, parce que beaucoup d'Anglais, indignés de l'Acte de Québec, avaient trahi leur souverain, et enfin à cause de l'attitude de la population canadienne.

Les Canadiens-Français se montraient hostiles à l'enrôlement. Il y eût même des bagarres dans certaines paroisses. Non seulement ils s'abstenaient, mais parfois ils prenaient les armes contre les Anglais, et les Canadiens d'origine française qui se montraient loyaux. C'était un commencement de guerre civile. Ils violaient le serment d'allégeance prêté dix ans plus tôt.

Ceux qui observaient une "neutralité expectante" étaient dans l'erreur aussi. Ils ne faisaient pas leur devoir de sujet britannique ou canadien. On avait encore des haines contre les Anglais ennemis d'il y a moins de quinze ans. Et les émissaires américains faisaient tant de propagande. Ils promettaient l'abolissement des dimes et dse rentes seigneuriales. La série des victoires américaines exerçaient également un prestige sur eux.

Heureusement les classes dirigeantes du Canada sauvèrent la situation. Le clergé, les professionnels, les gros négociants se montrèrent loyalistes. Ils connaissaient le fanatisme des colonies américaines. Ils comprenaient toutes les libertés présentes et futures contenues dans l'Acte de Québec.

Le 22 mai 1775, Mgr Briand lança un mandement mémorable. Il rappela aux Canadiens leurs serments et les exhorta a fermer l'oreille aux séditieux et à repousser l'ennemi. L'éminent évêque fit aussi bien des démarches pour organiser la défense. Il alla même jusqu'à interdire l'usage des sacrements à ceux qui se joindraient aux rebelles. Le loyalisme fut le salut de la province. La noblesse canadienne a écrit une page d'or où figurent Longueuil, les Boucher, les de Lotbinière, les De Salaberry, les St-Ours, les de Tonnancourt, les Jinchereau-Duchesnay, etc. Ces derniers combattirent à St-Jean.

Le siège de la capitale dura quatre jours. Carleton ordonna à tous ceux qui ne voulaient pas contribuer à la défense de la ville d'en sortir. Le 31 décembre, les Américaine livrèrent deux assauts, l'un par la rue Champlain, l'autre par le Sault-au-Matelot. Montgomery fut tué et Arnold blessé. Leurs armées furent mises en déroute et le printemps suivant, les envahisseurs repassaient leur frontière.

Le peuple aurait commis une faute irréparable sans l'intervention de l'élite canadienne. Nous aurions été assimilés, débordés par le yankeisme, dont les institutions sont en désaccord avec les nôtres. Mais la Providence veillait sur nous.

Toute personne se trouvant seul chef de famille ou tout individu mâle de plus de 18 ans, pourra prendre comme homestead un quart de section de terre de l'Etat disponible au Manitoba, dans la Saskatchewan ou dans l'Alberta. Le postulant devra se présenter en personne à l'agence où à la sous-agence des terres du Dominion pour le district. L'entrée par procuration pourra être faite à n'importe quelle agence, mais pas aux sous-agences, à certaines conditions, par le père, la mère, le fils, la fille, le frère ou la soeur du futur colon.

DEVOIR—Un séjour de 6 mois sur le terrain et la mise en culture d'icelui chaque année au cours de trois ans. Un colon peut demeurer à neuf milles de son homestead sur une ferme d'au moins 80 acres sous certaines conditions; une maison habitable doit être construite sur le homestead à moins que la condition de résidence ne soit accomplie dans le voisinage.

Dans certains districts un colon dont les affaires vont bien aura droit de préemption sur un quart de section se trouvant à côté de son homestead. Prix, $3.00 l'acre.

DEVOIR—Devra résider six mois chaque année au cours de trois ans à partir de la date de l'entrée du homestead et 50 acres de culture en plus. La patente pour la préemption peut être obtenue en même temps que celle du homestead sous certaines conditions.

Un colon qui aurait forfait ses droits de colon en ne pouvant obtenir sa préemption pourra acheter un homestead dans certains districts. Prix, $3.00 de l'acre.

DEVOIR—Rester six mois dans chacun des trois ans, cultiver cinquante acres et bâtir un maison valant $300.

La quantité d'acres à cultiver peut être réduite en cas de terrains rocailleux, trop durs ou en broussailles. On pourra sous certaines conditions remplacer la culture par l'élevage des animaux.

W. W. CORY,
Sous-ministre de l'Intérieur.

N.B.—La publication non-autorisée de cette annonce ne sera pas payée.

POPPELDOFF A SAINT-BONIFACE LE 24 MAI

La Société de Secours des Victimes de la guerre en Belgique donnera un concert, jeudi, le 24 mai à Saint-Boniface au Club Belge, à 8 heures p.m. Le numéro principal du programme sera Nico Poppeldoff, le grand violoniste belge. Chant en français et en anglais.

On ira sans doute en foule, à ce concert; on contribuera à une bonne oeuvre, et on entendra entre autres artistes, un maître de l'archet. Billet: 50 sous en vente au Club Belge.

Dans le monde religieux

La révérende Soeur Marie-Immaculée (fille de madame M. A. Kéroack, de cette ville, et autrefois Mlle Anna Kéroack) et la révérende Soeur Marie-Thérèse, de la Congrégation des Soeurs du Précieux Sang, de Lévis, province de Québec, sont en voyage à Saint-Boniface.

Au Cercle Dramatique Provencher

Mardi soir, le 8 mai, les membres du Cercle Dramatique Provencher se réunissaient en un magnifique banquet à l'Ecole. Il s'agissait de se réjouir ensemble du succès qui avait couronné la récente séance publique où l'on avait joué "Les Piastres Rouges"; il s'agissait aussi de se grouper davantage pour les travaux de l'avenir.

Il eut été difficile de trouver un groupe de jeunes gens plus intéressant, plus animé et plus gai que ce groupe de convives.

M. le président William Lévêque avait à sa droite le Rev. Frère Joseph, principal de l'Ecole Provencher et patron du Cercle et M. de Ambrosis, secrétaire; à sa gauche, monsieur l'abbé Jubinville, curé de Saint-Boniface, M. le professeur Fournier, M. Noël Bernier, rédacteur du *Manitoba*. Le Rev. Frère Grenon, le répétiteur du Cercle Dramatique, s'était placé à l'autre extrémité de la Salle avec un groupe d'acteurs; les frères professeurs de l'Ecole occupaient aussi des places d'honneur. M. J. A. Marion, président de la Commission Scolaire, un ami des jeunes et de l'Ecole, n'a être présent et il avait fait parvenir l'expression de son regret au Cercle.

Après qu'on eut fait honneur à un excellent menu, M. le Président Lévêque ouvrit la série des discours. Il remercie d'abord le Frère Joseph, patron du Cercle, de sa bonne hospitalité, hospitalité qui du reste était bien en harmonie avec toutes les autres bontés que le Frère Joseph ne cesse de manifester aux élèves de l'école Provencher, les anciens comme les actuels. Le président offrit aussi des remerciements au Rev. Frère Grenon, qui exerce avec tant de dévouement et de compétence les membres du Cercle. Le président fit l'éloge de l'Ecole Provencher et définit de nouveau les ambitions du Cercle: travailler à développer les talents artistiques de ses membres, mais toujours en vue de servir notre foi et notre race en ce pays.

Le Rev. Frère Joseph fit un discours chaleureux; à l'écouter on sentait qu'il était fier de ses élèves, fier de son école et fier du professorat de l'école. Il ne voulut guère accepter les éloges pourtant si mérités qu'on avait faits de lui, mais il donna à ses jeunes auditeurs les plus précieux conseils, et pour le succès du Cercle Dramatique et, ce qui est plus important encore, pour le succès de leur carrière.

D'autres discours furent faits par M. l'abbé Jubinville, curé de la paroisse, par Rev. Frère Grenon, (qui reçut une ovation), par M. Jos de Ambrosis et par le rédacteur du *Manitoba*.

Le Rev. Frère Grenon fut invité à donner une déclamation; et nous entendîmes, de façon délicieuse, "Mon frère Camille" du Dr. Drummond. Mentionnons aussi le chant, "Le Credo du paysan", par M. Roland Houle, accompagné au piano par M. Alfred Doucet. Une déclamation comique, très comique, par M. Joseph de Ambrosis; une ravissante déclamation par un jeune diseur de douze ans, M. Edouard Laterre; cette déclamation répétée de la dernière séance était intitulée "The Voice of the Wind". M. le Président Lévêque débita, lui aussi, une excellente chanson. Puis, morceau substantiel, les Frères de l'Ecole se groupèrent en choeur de douze ou quinze voix et nous donnèrent des chants admirables de bon choix et de bonne interprétation. Mentionnons encore une déclamation comique par M. O'Neill, une chanson par M. Papineau, une déclamation par M. Moore, enfin, en choeur, le chant de "O Canada".

Il était minuit et demi et nous étions entrés dans la salle à 8 heures et demie, preuve qu'on s'est amusé ferme et qu'il existe une très cordiale camaraderie entre les membres du Cercle Dramatique Provencher.

CONVIVE.

Feu M. Pierre Campeau

M. Pierre Campeau, de Saint-Norbest, est mort subitement à Winnipeg, à l'âge de 64 ans, jeudi le 10 courant vers dix heures et demie, pendant qu'il était en voiture. Il a tombé au coin des rues Graham et Garry, où on l'a ramassé mort.

M. Campeau résidait à Saint-Norbert depuis au délà de vingt-neuf ans; il était frère de feu M. l'abbé T. Campeau, ancien curé de Ste-Agathe, décédé il y deux ans. Le défunt laisse deux frères: MM. William et Joseph Campeau, de Saint-Norbert; deux soeurs: Mme Edouard Payment d'Elie et Mme A. Guilbert de Saint-Boniface; trois fils: M. André qui est marié et demeure à Grande Pointe, Ulysse et Edouard qui demeuraient avec leur père; quatre filles: Mme John Kenny de Saint-Norbert; Mme Hector St-Onge d'Aubigny; mesdemoiselles Albina et Anna Maria.

Les funérailles ont eu lieu hier matin à Saint-Norbert au milieu d'un grand concours de parents et d'amis.

M. Pierre Campeau était un citoyen qui jouissait de l'estime générale; il était conseiller de la municipalité Ritchot depuis de longues années; il avait aussi fait partie de la commission scolaire, car M. Campeau avait beaucoup d'esprit public. Il fut un chrétien et un père de famille modèle. Nous offrons nos sincères condoléances à la famille.

Feu Madame Grymonpré

Les funérailles de madame Grymonpré, épouse de monsieur le notaire Grymonpré, avenue Provencher, ont eu lieu jeudi matin à la cathédrale. Un cortège nombreux a suivi le corbillard. Le deuil a été conduit par M. Jean Grymonpré, fils de la défunte; monsieur le notaire Grymonpré étant malade, n'a pu assister lui-même aux funérailles; ses deux fils, Robert et Marcel sont au feu en France.

Les porteurs étaient M. A. J. H. Dubuc, consul de Belgique, au Manitoba; MM. Auguste Vanraes, Gevaert, Louis de Nobele et Noël Bernier.

La messe re requiem a été chantée par monsieur l'abbé Quakman, avec diacre et sous-diacre.

Les tributs floraux et les bouquets spirituels ont été nombreux. Nous réitérons à M. le notaire Grymonpré et à sa famille l'expression de notre vive sympathie.

FEU M. EMILE JOYAL

(La Liberté)

Lundi soir, de la semaine dernière, M. Emile Joyal, de Sainte-Agathe, décédait à l'hôpital de Saint-Boniface, après quelques jours de maladie. Il était fils de M. Joseph Joyal et appartenait à une nombreuse famille. Son épouse, née Eva Péloquin, et deux enfants lui survivent.

Les funérailles ont eu lieu jeudi à Sainte-Agathe. Toutes les familles de Sainte-Agathe et de l'Aubigny y avaint au moins un représentant. M. le curé Rocan officiait, aidé de MM. les abbé Desrosiers, curé de l'Aubigny, et Tétreault, de l'archevêché de Saint-Boniface.

On remarquait dans l'assistance MM. Albert Préfontaine, député de Carillon et chef de l'opposition, J. P. Tremblay, Winnipeg, Ernest Toupin, Saint-Boniface, Joseph Noël, Saint-Boniface, J. Jobin, Winnipeg, Jean Préfontaine, St-Pierre, J.-E. Fontaine, Saint-Pierre, Hercule Préfontaine, E. L'Heureux et Labelle, Saint-Pierre, J. Campeau, Laporte, père et fils, Saint-Norbert, Leclerc, Jos Saurette et G. Guertin, Saint-Jean-Baptiste, Corbeil, St-Pierre, etc.

Chez Nous ET autour de Nous

Pour complter notre article de la semaine dernier sur "La Vie du Père Lacombe" nous faisons aujourd'hui remarquer au public que des conditions spéciales seront faites aux maisons d'éducation qui désireraient se procurer le volume: s'adresser aux librairies Kéroak à Saint-Boniface et Winnipeg et aux magasins de la Winnipeg Church Goods Company, Saint-Boniface et Winnipeg.

Le nouveau bateau "Kenora" fera probablement sa première excursion le 24 mai.

A une assemblée générale des mebres du Club Belge tenue dimanche dernier pour l'élection des officiers les messieurs suivants ont été élus: MM. Auguste Van Horenbeck, Emile Elias, Nicolas Pirotton, Louis De Noble, Jules Grymonpré, Prospert Gevaert, Theo. Elernant, August Ianssens, Alidor Van Eslander, Henri De Callune et Tony Hoornaert. L'Exécutif élira sont président et ses officiers demain.

Le commissaire Waugh déclare que partout sur le parcours de l'aqueduc de *Greater-Winnipeg* les colons s'installent avec rapidité. Le district Est de la province a pris beaucoup de développement depuis quelques années.

M. R. A. McRuer, le pharmacien bien connu, fait agrandir son local; il occupe maintenant tout l'ancien magasin Gareau; et c'est magnifique. M. McRuer aura bientôt une fontaine à rafraichissements. Nos félicitations sur tous ces agrandissements.

La grève des mineurs des charbonnages de l'Alberta va se règler, grâce à l'habileté et à la générosité de M. Grant Hall, du C. P. R.

Lundi dernier, Emile, enfant de deux ans, fils de M. E. Sourisseau s'est laissé chois dans la rivière la Seine et s'est noyé.

"Vers les Terres Neuves"

Les gradués du Collège de Saint-Boniface ont donné une séance publique vendredi dernier. Tout en faisant leurs adieux à l'*Alma Mater* les jeunes philosophes ont consacré le programme de la soirée à célébrer l'agriculture. On peut dire vraiment que cette belle séance a été comme la paraphrase de ces lignes écrites récemment par un Jésuite renommé, le révérend Père Lecompte dans l'*Action Française*:

"Pourquoi les élèves de nos collèges classiques, qui ne se destinent pas au sacerdoce, se croient-ils tenus, à mesure qu'ils franchissent le seuil du collège, d'aller encombrer les professions dites libérales? Au lieu d'y végéter misérablement, combien d'entre eux ne feraient-ils pas, après les quelques études supplémentaires *ad hoc*, d'excellents agriculteurs, négociants, industriels, ingénieurs. Ils seraient tout d'abord—et je crois bien que la preuve en est déjà faite — les meilleurs élèves des diverses écoles énumérées plus haut. On les verrait ensuite, les uns grands fermiers, chefs de culture, initiateurs de tous les progrès dans nos belles campagnes, d'autres mener le commerce, d'autres l'industrie, d'autres le génie civil, et dans toutes ces branches se montrer supérieurs à leurs fonctions et par là exercer autour d'eux d'une influence profonde."

Nous citons le programme entier de cette réunion de vendredi; on pourra constater comme nos jeunes amis ont convert un terrain utile:

Ouverture—La Sentinnel, Marche .. .. Haskins
L'Orchestre
Prologue ..... Louis-Philippe Gagnon
Pourquoi Parper d'Agriculture .... M. l'abbé Alex. Deschambault
Education et Agriculture .... Antoine Deschambault
Chaque bruit de la plaine est un hymne au Seigneur
La tige le célèbre et l'épi le proclame
La terre est un credo: viens refaire ta flamme
Aux sources de la foi.
—Blanche Lamontagne
a) Le Bachelier — Musique d'Offenbach .... Choeur
b) Les Bacheliers et les Ecoliers— Musique d'Offenbach ...... Choeur
Richesse Agriculturales du Manitoba .... Ovila Maquin
Catholicity and City Life .... Anthony Messner
Where is the thatch roofed village, the home of Acadian farmers,
Men whose life glided on like rivers that water the woodlands
Darkened by shadows of earth, but reflecting an image of heaven?
—Longfellow
Intermezzo—Sunshine and Roses— .... Rolfe
L'Orchestre
La Desertion des Campagnes .... Donat McDougall
Nord-Ouest, Champ d'Immigration.. .... Pierre Picton
Crescite et multiplicamini et replete terram—Genèse I. 28.
Thisbe, Clorinde et Cendrillon—Isouard .... Choeur
Vers les Terres Neuves Albert Prince
Le blé dans les mains du laboureur, c'est un peu comme l'hostie dans les mains du prêtre, c'est beau comme un sacrement.—Abbé Lionel Groulx.
a) Soir d'Eté: Sérénade—Sutton ... . Orchestre
b) Il Trovatore: Valse—Mackie-Beyer .... Orchestre
Adresse au Révérend Père Recteur.. .... Rosaire Gagné
Valedictory Address .. Joseph Muller
Une Vocation: Poésie dédiée à Mgr l'Achevêque .... Choeur
Marche: Peter Piper—Henry .... Orchestre
O Canada
Dieu Sauve le Roi
Une Vocation
Poésie dédiée
A Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque

Et elegit David servum suum et sustulit eum de gregibus ovium . . .
Pascere Jacob servum suum et Israle hereditatem suam.
Et pavit eos in innocentia cordis sui: et in intellectibus manuum suarum deduxit eos. Ps. 77.

Un soir dans la prairie,
Le soleil d'or baissait
Et dans l'herbe fleurie
Le grand troupeau paissait.
Soudain sur la colline
Un jeune pastoureau
L'assemble et puis l'achemine
En le vers le hameau.

Dans son âme candide
L'enfant pieux se dit:
"Ici je suis un guide,
Et moi Dieu me conduit;
En mon coeur qu'il burine
Sa douce vérité,
Qu'il mette dans ma poitrine
Le feu de sa charité."

L'enfant de la prairie
Est devenu Grandeur
Son heureuse patrie
Révère son Pasteur.
Dieu dans sa Providence
Toujours l'a conforté;
A son peuple avide il dispense
La vérité, la charité.

* * *

Nous avons admiré le patriotisme ardent des jeunes orateurs; ils ont avec raison signalé l'importance qu'il y a pour le Canada et surtout pour la race canadienne-française, d'orienter ses efforts de plus en plus vers la culture du sol. Cet élan *vers les terres neuves*, s'il est dirigé avec discernement, et s'il tient compte des leçons de l'expérience, nous vaudra avant longtemps une grande prospérité nationale. A l'issue de la séance le R. P. Recteur du collège adressa quelques mots de félicitations et d'encouragement aux élèves puis invita Mgr l'Archevêque à parler. Sa Grandeur fit une admirable allocution à ces jeunes finissants et leur donna les plus paternels conseils.

L'UNION CANADIENNE

Enfin le beau temps avec la chaleur nous apportent la joie et la gaieté. On ne voit plus dans nos salles que des gens à la figure radieuse de santé. C'est le bonheur de vivre que tous apportent à l'Union. Inutile de vous dire qu'il y a de l'entrain dans tous les amusements, balle au camp, tennis, etc.

* * *

Samedi dernier première partie de balle au camp pour nos jeunes athlètes. Ils ont débuté par une défaite aux mains des catholiques de l'autre côté de la rivière. Ne les croyez-pas découragés, au contraire, au lieu d'être abattus par ce revers de fortune, ils en sont stimulés. Gare à leurs prochains adversaires. Nous, les fanatiques de ce beau jeu, irons les encourager par notre présence et nos applaudissements. En attendant cette prochaine bataille, nous leur conseillons de pratiquer assidûment, sérieusement et avec persévérance; et la victoire couronnera leurs efforts. Permettons-nous de leur souhaiter au commencement de cette nouvelle saison tout le succès possible.

La prochaine partie aura lieu samedi prochain au même endroit samedi prochain au même endroit, collège "Wesley", à 4 p.m.

Les joueurs de tennis ne restent pas oisifs, si vous voulez vous amuser à cet agréable passetemps, voyez l'ami Raymond, il vous renseignera sur ce qu'il faut faire.

* * *

N'oubliez pas votre cotisation, l'administration compte beaucoup sur chaque vingt-cinq sous du mois pour faire face aux nombreuses dépenses.

NAISSANCE

En cette ville le 10 mai l'épouse de M. Mederic Trudeau un fils. Parrain, M. Félix Trudeau. Marraine, Mlle Clara L'Heureux.

AGENCE CONSULAIRE DE FRANCE

Les citoyens français, ci-après nommés, sont priés de bien vouloir se présenter à l'Agence Consulaire de France au plus tôt pour prendre connaissance de documents les concernant:—Messieurs Marius Ville, Jean Constant, Denis Léon Mazue, Elisée Mazue.

J. H. GOURGOUIN,
Le gérant de l'Agence Consulaire de France.

HOMMAGE AU CANADA

Extrait de l'ouvrage du sénateur Herriot, membre du nouveau ministère français, maire de Lyon, fondateur de la célèbre école Joffre pour les mutilés de la guerre, — publié récemment par la Librairie Payot & Cie, à Paris, sous le titre: "AGIR" (voir "Agir", chapitre VI, Hommage au Canada, page 209.—

"Comme nous l'a rappelé M. le ministre Casgrain, le Canada ne possède, en temps ordinaire, qu'une milice suffisante pour protéger une pacifique population de 7 millions d'habitants. Mais, en six semaines, lors de l'agression monstrueuse de l'Allemagne, il armait 33,000 hommes; il a 125,000 soldats sur notre sol aujourd'hui. Il a décidé de lever un demi-million de recrues. A Ypres, à Langemarck, on a vu ce qu'étaient, ce que valaient ces défenseurs volontaires de la justice. Qui donc refuserait à ces héros son admiration et sa reconnaissance?

Les braves gens! Ils se sont rappelé que la France leur avait donné la vie et que la Grande-Bretagne leur avait concédé la liberté; ils ont voulu faire honneur à leur histoire; ils ont abandonné leurs fermes, leurs bois, leurs villes, comme pour nous rendre après trois siècles la visite que firent à leurs terres les premiers colons français de la Colombie, des plaines du centre, de la région des grands lacs, des provinces maritimes, ils se sont précipités contre les professeurs de servitude, contre les massacreurs de femmes et d'enfants. Ainsi, dans l'âge héroïque, car ce pays fut toujours générateur d'énergie,—des Français comme Pierre Gaultier de la Vérendrye partirent de Montréal, avec quelques amis résolus, pour découvrir les terres de l'Ouest, au loin, vers les Montagnes Rocheuses. Cette fois, l'honneur appelait les Canadiens vers l'Est, vers la France. Par masses, ils ont quitté les villages sur lesquels veillent de modestes églises au clocher d'étain, les maisons blanches à volets verts que célébrait Jean-Jacques, les terres étroites cultivées à la façon de chez nous: la Pointe-aux-Trembles ou le Sault-aux-Récollets, la Rivière-au-Chien ou le Carillon. Et les voici, tout parés d'honneur et de loyauté, au centre des armées de l'Angleterre et de la France. Quelle plus touchante fraternité! Beaucoup d'entre eux, reposent au coeur de notre terre qu'ils aimaient. Que leurs familles ne pleurent pas trop! Nous veillerons sur ces tombes comme sur celles de nos soldats. Et notre paysan déposera pieusement le bleuet, la marguerite et le coquelicot de France, car, lorsque l'été revient sur nos plaines, nos champs aussi sont des drapeaux!

THEATRES

Walker—Cette semaine vues animées de l'Alaska; romance et realité; matinée, mercredi ea samedi. Prix 25 à $1.00; semaine du 21 mai, une histoire de sous-marin ainsi que le triomphe scientifique de Williamson Bros. inventeur, de la photographie sous les eaux.

D'ici à bientôt il y aura au Walker deux représentations cinéma, des plus intéressantes: l'une, "The Whif" a déjà été jouée à Winnipeg il y a deux ans; l'autre: "Theres la France" comporte un rôle de la grande tragdienne Sarah Bernhardt. Sarah Bernhardt apparaît avec avantage dans ces vues animées.

Winnipeg, rue Notre Dame-ouest, Téléphone Garry 174—Acteurs permanents; matinées: les mardis, jeudis, samedis. Prix: 25c; le soir, les prix sont 15c à 50 cts. Cette semaine:

Winnipeg—Cette semaine "The Lie"; la semaine prochaine "The Light That Failed".

N'oubliez pas de lire les Petites Annonces du "Manitoba."

PETITES ANNONCES

"Jeune dame, sans enfant, cherche fillette d'environ 14 ans, comme aide et compagnée; doit parler bien le français, être propre et gentille. Gage: $10 par mois. Voyage payé. Adresse: Mrs. (Dr.) B. Bescoby, Emerson, Man. 29-31

M. C. A. Gareau est à faire des réparages assez considérables à sa maison 110 rue La Verendrye en la divisant en deux logis de sept et six chambres avec toutes les commodités possibles. Un logis sera prèt à louer pour le 1e juin.

ON DEMANDE — Une servante, s'adresser a Mme Alphonse Lemay, No. 16, Rue Dumoulin, Saint-Boniface. 28-30

A LOUER—Logement de deux chambres, avec chambre de bain privée. Possession immédiatement. S'adresser à l'imprimerie du Manitoba.

A LOUER—Un logis de deux chambres, chauffé, éclairage et eau. S'adresser à 126 rue Aulneau, Saint-Boniface. 24

M. EMILE DUGAL annonce à ses amis et au public qu'il a formé une société connue sous le nom de Dugal & Voyer. Ces messieurs s'occuperont du système de plomberie, chauffage, etc. Avenue Taché, Bloc Dubuc. Téléphone Main 2125. Résidence, M. Dugal Main 7469. Résidence, M. Voyer, M 2126. 10

Abonnez-vous au "MANITOBA" $1.00 par année.